PROCÈS-VERBAL DE LA SECTION FÉMININES DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Réunion du mardi 22 février 2022

Présidence : **Mme Meriem Ferhat**
Présents : **M. Jacques Olivier**
Excusés : **Mmes Marie-Claude Espinosa - Sabine Leseur – Carole Soriano - MM. Jean Brzozowski Jean – Sébastien Michel**
Assiste à la réunion : **M. Mazouz Belgharbi, Président de la Pratique Sportive**

Le procès-verbal de la réunion du mardi 25 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

CHALLENGE MAURICE BALSAN

Le tirage au sort des 1/4 de finale aura lieu le **mardi 8 mars 2022, à 18h** au District de l'Hérault.

FESTIVAL FOOT U13F

La finale départementale du Festival Foot U13 aura lieu le samedi 26 mars 2022 à Frontignan.
Les 8 équipes U13 féminines qualifiées pour cette finale sont ;

JACOU CLAPIERS FA
RCO AGDE
FC SUSSARGUES
ST CLEMENT MONTFERRIER
AS BEZIERS
MHSC
ASPTT MONTPELLIER
VENDARGUES

Vous recevrez prochainement le règlement et les modalités de cette finale départementale.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES INTERDISTRICT

ST PARGOIRE FC 1/THONGUE ROUJANCAUX 1
Du 13 février 2022
Est reportée au 6 mars 2022
(Thongue qualifié en Challenge Futsal)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Pour donner suite au mail du club de l'AS LATTES qui demande à intégrer le championnat féminin U15. Le Comité de Direction ainsi que la Commission Féminine, donnent un avis favorable à cette demande.

En conséquence, le club doit rattraper 2 matchs ;

- 30/01/2022 à jouer le 12/03/2022
- 13/02/2022 à jouer le 23/04/2022

Les matchs peuvent se jouer en semaine après accord des 2 clubs notifié par mail au District.

COLLOQUE DU FOOTBALL FEMININ

Le samedi 5 février, à la Maison Départementale des Sports Nelson MANDELA, s'est déroulé le colloque de football féminin. Tous les clubs Héraultais ayant au moins une équipe féminine étaient invités. Dirigeants et éducateurs ont été accueillis par David BLATTES Président du District de l'Hérault.

Ce colloque a été organisé par la section Féminine avec la présence de Meriem Ferhat, Carole Soriano et Jaques Olivier.

La commission remercie les clubs présents :

JACOU CLAPIERS FA	FC DE SETE
GALLIA C. LUNELLOIS.	S.C. ST THIBERIEN
U.S. ST MARTIN DE LONDRES.	AV.S. FRONTIGNAN A.C.
AS GIGNAC.	ST. LUNARET NORD U.S.
U.S. VILLEVEYRACOISE	A.S. CANETOISE
US DES BASSES CEVENNES	R.C. VEDASIEN
U.S. VILLENEUVOISE	AR.S. JUVIGNAC
US GRABELLOISE OMNISPORTS	GALLIA S. SAINT AUNES
AS MONTARNAUD ST PAUL VAL	U.S. LUNEL
AS FABREGUOISE	ENT.S. COEUR HERAULT
ENT CORNEILHAN LIGNAN FC	FCO VALRAS-SERIGNAN
3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL	F.C. THONGUE ET LIBRON

Ces clubs se sont vu remettre à la fin de la manifestation une dotation en ballon.

Mazouz Belgharbi, Vice-Président en charge de la pratique sportive, a présenté l'organisation de la matinée ainsi que les animateurs des différents ateliers :

<u>Pratique sportive</u>

Avec Marie Kubiak,
Conseillère Technique Régionale en charge du football football féminin
Avec Michael Vigas
Conseiller Technique en charge du Développement des Pratiques

FORMATIONS

Avec Vincent Bosc Conseiller Technique

REGLEMENT

Avec Joseph Cardoville secrétaire général du District et président de la Commission Règlement et Contentieux

LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Avec Frédéric Gros
Référent PEF District

Bilan

Atelier Pratique sportive :

- Manque d'effectifs sur certaines catégories, ce qui engendre beaucoup d'annulations perturbant le déroulement des plateaux
- Saison qui commence tardivement pour les séniors, proposition d'une pratique plus compétitive pour les équipes prêtes
- Modélisation de la pratique en 4 phases (volonté FFF), avec des offres adaptées aux types de public (âge et niveau)

Atelier PEF :

- Difficulté et mise en place du PEF sur la section féminine
- Existence d'un guide pour la mise en place du PEF
- Référents pas toujours connus au sein du club

Atelier Formation :

- Importante demande sur la formation de la gestion d'un groupe (féminin)
- Dans les clubs présents, 40 % des femmes encadrent des joueuses féminines

Atelier Règlement :

- Beaucoup de question sur le pass vaccinal
- Questionnement sur la qualification, le surclassement, l'arbitrage en championnat.

Ont participé aux ateliers :

Mazouz Belgharbi Vice-Président en charge de la Pratique Sportive
Hervé Grammatico Vice-Président et Trésorier,
Guy Michelier élu et Président de la Commission des Délégués
Avec la présence d'Alicia et Lorie les services civiques du Distrcit

Pour clore cette journée, David Blattes a remis la médaille d'argent du District de l'Hérault à Carole Soriano pour son dévouement au service du football féminin.

FORFAITS

FC SETE 34 1
55245.1 – U13F (A) du 5/02/2022
À Sète

Courriel du mardi 1er février pour signaler des cas Covid. REFUS aucune attestation Covid transmise au District.
Amende : 14€

FO SUD HERAULT 1
55134.1 – Féminines honneur (B) du 6/02/2022
À Quarante

Courriel du vendredi 4 février 2022
Amende : 20€ (notifié moins de 10 jours)

AS FABREGUES 1
55209.1 – U18F (B) du 29/01/2022
À Vergèze

Courriel du jeudi 27 janvier 2022
Amende : 14€ (notifié moins de 10 jours)

CASTELNAU CRES FC 1
55169.1 – U15F (A) du 29/01/2022
À Montpellier

Courriel du samedi 29 janvier après les horaires d'ouverture du District.
Amende : 14€

AS JUVIGNAC 1
55211.1 – U18F (B) du 29/01/2022
À Juvignac

Courriel du samedi 29 janvier pour signaler des cas Covid. REFUS, une seule attestation Covid transmise au District.
Amende : 14€

FC SETE 34 1
55240.1 – U13F (A) du 29/01/2022
À Sète

Courriel du mardi 1er février pour signaler que le match n'a pas eu lieu sans motif valable.
Amende : 14€

AS BEZIERS 1
55240.1 – U13F (A) du 29/01/2022
À Sète

Amende : 14€

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

ENT CORNEILHAN LIGNAN 1
55267.1 – U13F (B) du 12/02/2022
Amende : 5 € (banc)

ST JEAN VEDAS 1
55267.1 – U13F (B) du 12/02/2022
Amende : 5 € (banc)

ENT CORNEILHAN LIGNAN 1
55275.1 – U13F (B) du 5/02/2022
Amende : 5 € (banc)

AGDE RCO 1
55269.1 – U13F (B) du 22/01/2022
Amende : 10 € (arbitre + arbitre assistant)

GS LUNEL 1
55269.1 – U13F (B) du 22/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

LATTES AS 1
55270.1 – U13F (B) du 22/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

AS JUVIGNAC 1
55170.1 – U15F (B) du 29/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

AS PIGNAN 1
55168.1 – U15F (B) du 29/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

ENT CORNEILHAN LIGNAN 1
55194.1 – U18F (A) du 30/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

FC PAS DU LOUP
55194.1 – U18F (A) du 30/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

AS FABREGUES
24242336.1 – U18F (B) du 12/02/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

ERRATUM

L'Officiel 34 N° 23 du 28 janvier 2022

Rubrique absence de numéro de licence

LUNEL US 1
55271.1 – U13 féminine (B) du 22/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

Il fallait lire

ST JEAN DE VEDAS
55271.1 – U13 féminine (B) du 22/01/2022
Amende : 5 € (arbitre assistant)

Prochaine réunion le mardi 8 mars 2022 à 17h30.

La Présidente,
Meriem Ferhat

Le Secrétaire,
Jacques Olivier